

Financer sa perte d'autonomie : rôle potentiel du revenu, du patrimoine et des prêts viagers hypothécaires*

Carole Bonnet, Sandrine Juin et Anne Laferrère

Question clé

L'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée aux âges de la perte d'autonomie des générations nombreuses du baby-boom interrogent la soutenabilité financière de la prise en charge de cette perte d'autonomie. Ces générations pourraient avoir à recourir davantage à leurs ressources propres, en sus de la couverture publique et de l'aide informelle. On évalue ici dans quelle mesure les dépenses liées à la dépendance pourraient être financées par la mobilisation du revenu courant, du patrimoine financier et du patrimoine immobilier rendu « liquide » par un prêt viager hypothécaire.

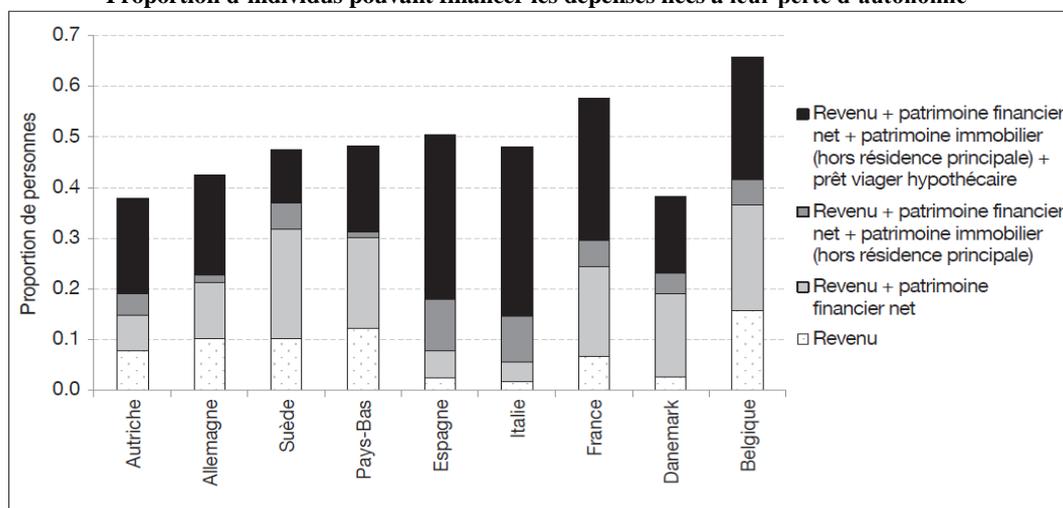
Méthodologie

À partir des données de l'enquête SHARE, un modèle de microsimulation évalue les épisodes d'incapacité et leur coût pour les 65 ans et plus dans neuf pays européens. La capacité à financer ses dépenses liées à la perte d'autonomie est évaluée selon les pays, la richesse ou le sexe des individus.

Principaux résultats

- 57 % des 65 ans et plus seraient confrontés à une perte d'autonomie, définie comme le fait d'avoir au moins deux restrictions dans les activités essentielles de la vie quotidienne, pour une durée moyenne de 4.4 ans.
- En l'absence de toute couverture publique ou familiale, seules 6 % des personnes pourraient couvrir les dépenses liées à leur dépendance avec leur seul revenu courant. Cette proportion passerait à 22 % en mobilisant le patrimoine financier et à 49 % avec le patrimoine immobilier. Un quart des dépendants ne pourraient cependant même pas financer 10 % de leurs besoins. Le risque de perte d'autonomie est en effet plus élevé chez les plus pauvres.
- Le rôle du patrimoine immobilier apparaît important en Europe du Sud, où les revenus et la richesse financière sont faibles, mais aussi en Belgique et en France, où le taux de propriétaires est élevé.

Proportion d'individus pouvant financer les dépenses liées à leur perte d'autonomie



Champ : individus de 65 ans et plus en vague 5, n'ayant pas de conjoint au moment de leur perte d'autonomie. Source : enquête SHARE, résultats de microsimulation.

Message

L'apport des prêts viagers hypothécaires est régulièrement évoqué dans les débats sur le financement de la dépendance. Nos résultats exploratoires montrent que le seul recours au revenu courant et au patrimoine financier et même immobilier ne permettrait pas à la moitié des 65 ans et plus de couvrir leurs dépenses de perte d'autonomie. Ils soulignent l'importance d'une couverture publique, d'une assurance privée ou des aides familiales. Pour aller plus loin, il faudrait tenir compte des interactions entre ces différents types d'aide et de leurs effets sur les comportements individuels, les décisions d'épargne, en particulier. Le souhait de transmission de la résidence familiale aux enfants peut aussi jouer un rôle.